

## Vers le développement minier durable

### Contexte

L'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) démontre l'engagement de l'industrie minière du Canada à l'égard de l'exploitation minière responsable. Établie en 2004 par l'Association minière du Canada (AMC), l'initiative VDMD vise à aider les entreprises minières à répondre aux besoins de la société en matière de minéraux, de métaux et de produits d'énergie de la façon la plus responsable possible pour la société, l'économie et l'environnement. Elle offre une série d'outils permettant d'améliorer le rendement et de s'assurer que les principaux risques miniers sont gérés efficacement par les activités minières.



**Meneur :** Industrie (Ont.)

**Étapes de la séquence de la mise en valeur des ressources minérales :** Aménagement, exploitation, fermeture, postfermeture

**Principal constat :** L'initiative Vers le développement minier durable procure un outil permettant de gagner la confiance des collectivités locales et de tirer parti des avantages d'une relation positive pour obtenir un avantage concurrentiel.

Les entreprises respectant les principes directeurs VDMD font preuve de leadership en :

- mobilisant les collectivités;
- recourant à des pratiques environnementales de pointe à l'échelle mondiale;
- s'engageant à l'égard de la sécurité et la santé des employés et des collectivités avoisinantes.



### Description des mesures mises en œuvre

Les entreprises participant à l'initiative doivent évaluer annuellement leur rendement en fonction de six protocoles dans trois domaines clés : les collectivités et les personnes; la gérance environnementale; et l'efficacité énergétique. Chaque protocole comporte une série d'indicateurs aidant les installations minières à mesurer et à communiquer leur rendement dans des domaines clés des activités minières. Des évaluations sont effectuées où les activités minières sont menées – à l'échelle de l'installation – procurant aux collectivités locales une bonne idée du rendement de la mine avoisinante. Chaque année, les entreprises minières communiquent publiquement le rendement de leurs installations dans le *Rapport sur les progrès du développement minier durable*, et les résultats sont vérifiés à l'externe tous les trois ans.

L'un des protocoles vise tout particulièrement à évaluer les processus de mobilisation des collectivités mis en œuvre par les entreprises minières à l'échelle de l'installation. En vertu du protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités, les installations doivent avoir en place des systèmes officiels pour établir avec quelles collectivités elles devraient discuter de leurs activités et relever la meilleure façon de les mobiliser. Les installations doivent établir un dialogue bilatéral avec leurs collectivités d'intérêt, et des systèmes doivent être mis en place pour relever et répondre aux préoccupations et tenir les collectivités informées des activités et du rendement. Les installations doivent également publier des rapports faisant état de leur engagement envers les collectivités. Elles évaluent leur rendement en fonction de chacun des quatre indicateurs du protocole et assignent une note alpha reposant sur une échelle à cinq niveaux (C, B, A, AA et AAA). Les niveaux A et AAA sont censés refléter les bonnes pratiques et les pratiques exemplaires, respectivement, avec le critère de rendement établi à chaque niveau, augmentant en ampleur et en portée à mesure que les niveaux passent de C à AAA.

Par exemple, pour obtenir un rendement de niveau A pour le deuxième indicateur d'engagement et de consultation efficace avec les collectivités d'intérêt, une installation doit procurer des preuves de ce qui suit :

- prestation d'une aide, au besoin, pour veiller à ce que les collectivités d'intérêt soient en mesure de prendre part aux processus de mobilisation et de dialogue;
- préparation par écrit de communications dans la langue locale des collectivités d'intérêt, au besoin, et dans un langage clair et facile à comprendre;
- sensibilisation et formation de certains employés aux exigences en matière de consultation des peuples autochtones, y compris sur les aspects procéduraux transférés au promoteur par quelque pouvoir public que ce soit;
- temps requis prévu dans les processus pour l'examen valable des propositions par les collectivités d'intérêt;
- prestation en temps opportun aux collectivités d'intérêt des documents pertinents aux fins d'examen.

L'initiative prévoit également des consultations continues avec un groupe consultatif des collectivités d'intérêt. Ce groupe indépendant dont les membres proviennent de divers horizons supervise l'initiative VDMD et aide les membres de l'AMC et des collectivités d'intérêt à favoriser le dialogue, à améliorer le rendement de l'industrie et à façonner le programme en vue de l'améliorer continuellement. Le groupe a joué un rôle important dans la conception du programme depuis le tout début et continue de soutenir son évolution. Au cours d'une année, les membres du groupe communiquent entre eux plusieurs fois en plus de se rencontrer en personne deux fois. Les membres du groupe de l'extérieur de l'industrie préparent un énoncé annuel procurant une opinion indépendante sur l'initiative VDMD, le secteur minier et des enjeux pertinents, laquelle opinion est publiée dans les rapports d'étapes annuels VDMD. Les membres de l'AMC bénéficient des activités du groupe consultatif des collectivités d'intérêt visant à faire connaître à l'industrie les préoccupations et les enjeux courants.

## Résultats

Créée en 2004, l'initiative a obtenu pendant maintenant plus de 10 ans des résultats qui montrent sa capacité d'améliorer le rendement des activités minières au Canada et à l'étranger. Depuis son lancement, le nombre d'installations communiquant des résultats de rendement VDMD a presque doublé, et des organismes non membres de l'AMC adoptent l'initiative. Au Canada, la Mining Association of British Columbia et l'Association minière du Québec mettent actuellement en œuvre l'initiative VDMD pour leurs membres. En 2015, l'Association minière de la Finlande a été la première association minière étrangère à adopter VDMD. L'AMC a également constaté un intérêt grandissant pour l'initiative de la part d'associations minières du monde entier souhaitant mettre en œuvre des normes de responsabilité des entreprises pour leurs membres.

Au fil des ans, l'initiative VDMD a atteint bon nombre d'importants jalons, a obtenu plusieurs prix et a été reconnue pour promouvoir un meilleur rendement social et environnemental dans le secteur minier du Canada. L'initiative a permis de favoriser des progrès continus dans le secteur minier. Les résultats, qui montrent une amélioration continue au cours de l'initiative, sont concluants. Par exemple, dans les premières années de l'initiative, la plupart des installations avaient en place des systèmes ou des processus informels pour mobiliser les collectivités et les peuples autochtones. Aujourd'hui, les résultats de ce protocole sont très solides, avec une grande majorité des installations ayant recours aux bonnes pratiques dans ce domaine.

## Leçons à retenir

Plusieurs leçons ont été retenues de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'initiative VDMD au fil des ans :

- le permis d'exploitation de l'industrie repose sur l'amélioration continue de ses activités et de sa mobilisation des collectivités d'intérêt;
- un bilan de bon rendement inspire la confiance;
- la participation d'un groupe indépendant dont les membres proviennent de divers horizons à une norme de responsabilité des entreprises contribue à relever les nouveaux enjeux pour le secteur et encourage l'industrie minière à relever la barre en matière de responsabilité des entreprises.

### Pour de plus amples renseignements :

#### **Ben Chalmers**

Vice-président, Développement durable

L'Association minière du Canada

[bchalmers@mining.ca](mailto:bchalmers@mining.ca)

On peut obtenir des renseignements détaillés sur les résultats à l'échelle des installations à l'adresse <http://mining.ca/fr/vers-le-developpement-minier-durable>.